



Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 3 mai 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644 afin de créer la nouvelle zone 319-1

Le projet de règlement modifie le règlement de zonage numéro 644. Il a pour objet de créer la nouvelle zone 319-1, zone bien précise qui pourra faire l'objet de demandes pour autoriser la construction d'habitations unifamiliales en rangée de 3 logements une fois le prolongement de rue effectué.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juin 2021 à 17 heures au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront être entendus. En complément a lieu une consultation écrite d'une durée de 15 jours dès la publication de cet avis, pour garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de pandémie. Dans l'éventualité où le gouvernement maintiendrait par décret les directives concernant les assemblées publiques de consultation, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée publique sera annulée et seulement la consultation écrite prévaudra.

Pour la consultation écrite, les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici le 3 juin 2021 à l'attention du directeur général et secrétaire-trésorier :

- Par courriel : municipalite@mont-carmel.org
- Dans la boîte à courrier : située à l'hôtel de ville au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville
- Par la poste : 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, G0X 3J0

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption du second projet de règlement.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Le projet de règlement et la cartographie peuvent être consultés au bureau de la Municipalité, durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.mont-carmel.org/municipalite/reglements-et-politiques>

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, le 19 mai 2021.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier